

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1459-2001 du 5 décembre 2001, monsieur Marc Ferland a été nommé observateur auprès du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche:

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, pour un mandat de trois ans à compter des présentes:

— monsieur Patrick Desjardins, professeur titulaire au Département de génie physique, École Polytechnique de Montréal, en remplacement de madame Michèle Prévost;

— monsieur Fassi Kafyeke, chef du Service de l'aérodynamique avancée, Bombardier Aéronautique, en remplacement de monsieur Claude Hillaire-Marcel;

QUE monsieur Georges Archambault, sous-ministre adjoint au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, soit nommé comme observateur auprès du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, en remplacement de monsieur Marc Ferland;

QUE les frais de voyage et de séjour des membres du conseil d'administration du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies nommés en vertu du présent décret, occasionnés par l'exercice de leurs fonctions, leur soient remboursés conformément au décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43293

Gouvernement du Québec

Décret 971-2004, 20 octobre 2004

CONCERNANT la nomination de deux membres du conseil d'administration du Fonds de la recherche en santé du Québec et de deux observateurs

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2^o de l'article 46 de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (2003, c. 29), le Fonds de la recherche en santé du Québec a été institué;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 50 de cette loi, le Fonds est administré par un conseil d'administration formé d'au plus quatorze membres, dont le président-directeur général, nommés par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 50 de cette loi, le gouvernement peut nommer des observateurs auprès du Fonds;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 52 de cette loi, les membres, autres que le président-directeur général, sont nommés pour au plus trois ans;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 54 de cette loi, toute vacance survenant en cours de mandat est comblée selon le mode de nomination prévu à l'article 50;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 996-2002 du 28 août 2002, monsieur Jonathan L. Meakins a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration du Fonds de la recherche en santé du Québec, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 996-2002 du 28 août 2002, monsieur Camil Bouchard a été nommé membre du conseil d'administration du Fonds de la recherche en santé du Québec, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1458-2001 du 5 décembre 2001, monsieur Georges Archambault a été nommé observateur auprès du Fonds de la recherche en santé du Québec et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un observateur additionnel auprès du Fonds de la recherche en santé du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche:

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration du Fonds de la recherche en santé du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes:

— monsieur Jacques Hendlisz, directeur général de l'Hôpital Douglas, en remplacement de monsieur Jonathan L. Meakins;

— monsieur Michel L. Tremblay, directeur du Centre de recherche sur le cancer, Université McGill, en remplacement de monsieur Camil Bouchard ;

QUE monsieur Jacques Babin, sous-ministre adjoint au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, soit nommé comme observateur auprès du Fonds de la recherche en santé du Québec, en remplacement de monsieur Georges Archambault ;

QUE madame Hélène P. Tremblay, présidente du Conseil de la science et de la technologie, soit nommée comme observatrice auprès du Fonds de la recherche en santé du Québec ;

QUE les frais de voyage et de séjour des membres du conseil d'administration du Fonds de la recherche en santé du Québec nommés en vertu du présent décret, occasionnés par l'exercice de leurs fonctions, leur soient remboursés conformément au décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43294

Gouvernement du Québec

Décret 972-2004, 20 octobre 2004

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la rencontre du Forum des ministres responsables du développement du Nord qui se tiendra du 27 au 29 octobre 2004, à Chibougamau, au Québec

ATTENDU QU'une rencontre du Forum des ministres responsables du développement du Nord se tiendra à Chibougamau, au Québec, du 27 au 29 octobre 2004 ;

ATTENDU QUE la rencontre du Forum des ministres responsables du développement du Nord portera essentiellement sur les initiatives respectives des gouvernements en matière de développement des régions nordiques ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale-territoriale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, de la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones :

QUE la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, madame Nathalie Normandeau, dirige la délégation québécoise ;

QUE le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs et ministre responsable de la région du Nord-du-Québec, monsieur Pierre Corbeil, accompagne la ministre déléguée lors de cette rencontre ;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, madame Nathalie Normandeau, et le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs et ministre responsable de la région du Nord-du-Québec, monsieur Pierre Corbeil, de :

— monsieur Geoffrey Kelley, député de Jacques-Cartier ;

— madame Manon Lecours, cabinet de la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme ;

— madame Nicole Perrault, cabinet du ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs et ministre responsable de la région du Nord-du-Québec ;

— monsieur Xavier Fonteneau, sous-ministre associé aux opérations régionales par intérim, ministère du Développement économique et régional et de la Recherche ;

— monsieur Daniel Gaudreau, chargé de mission, Affaires autochtones et développement du Nord québécois, ministère du Développement économique et régional et de la Recherche ;

— madame Valérie Côté, conseillère, Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

43295